

Secrétariat général  
N° tél. : 01.69.49.76.57  
N/Réf. : NDA/ED/SM

**Arrêté n° 2026/289**

**OBJET : Désignation des membres de la Commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées (CAPH).**

Le Maire de la Commune de Yerres,

VU l'article L.2143-3 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article 46 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,

VU la délibération n° 2009/11/296 du Conseil municipal du 23 novembre 2009 relative à la création d'une Commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées,

VU la délibération n° 2016/12/483 du Conseil municipal du 12 décembre 2016 modifiant la composition de ladite commission à savoir :

- le Maire, président de droit ou son représentant,
- 6 membres du Conseil municipal,
- 6 représentants d'associations d'usagers et de personnes handicapées,

VU la délibération du Conseil municipal du 22 mars 2026 relative à l'installation du Conseil municipal et à l'élection du Maire et des Adjoints,

CONSIDÉRANT qu'il appartient au Maire de présider la Commission communale pour l'accessibilité et d'arrêter la liste de ses membres,

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Sont désignés membres de la Commission communale pour l'accessibilité, en qualité de représentants du Conseil municipal, outre Monsieur Nicolas DUPONT-AIGNAN, Maire, président de droit ou son représentant Jocelyne FALCONNIER Adjoint au Maire délégué à la Santé, aux Droits des Femmes et au Handicap :

- Nicole LAMOTH
- Didier LE COZ
- Christophe GAY
- Vannina ETTORI
- Diane ORLIAC
- Corinne LE GLOUX

Recu en préfecture  
le 03/06/2026

Acte Exécutoire sous référence :  
091-219106911-20260603-lmc111838H1-AR

Article 2 : Sont désignés membres qualifiés de la Commission communale pour l'accessibilité, en qualité de représentants d'associations d'usagers et de personnes handicapées :

- Mme Carole DEROZIER, membre qualifiée au titre de son expertise en matière d'accessibilité et de handicap,
- Mme Magali DE AZEVEDO, présidente de l'association Hope Artis Hand,
- Mme Nadège GROLL, représentante du CITL La Volière à Montgeron, association ATERITE,
- Mme Céline GILLE, directrice de l'ESAT La Châtaigneraie à Yerres, association ATERITE,
- Mme Myriam GINDRE, représentante de l'association Tombée du Nid,
- Mme Florence GARZARO, représentante des usagers de la ville.

Article 3 : Monsieur le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié, inscrit au registre des actes de la Commune et transmis à Madame la Préfète de l'Essonne, ainsi qu'aux intéressés.

Fait à Yerres,  
Le Maire,



Nicolas DUPONT-AIGNAN